

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

N°CT2022.1/004-1

L'an deux mil vingt deux, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Madame Claire GASSMANN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Joël PESSAQUE, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Yves THOREAU, Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BRAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-4mc132239-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-lmc132239-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

N°CT2022.1/004-1

OBJET : **Aménagement - ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie - Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2, 2° ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/136 du 5 décembre 2018 initiant la création de la ZAC de la Cité Verte-Fosse Rouge et adoptant les objectifs et modalités de la concertation ;

VU le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que la zone d'aménagement concerté (ZAC) Cité Verte Fosse Rouge a été initiée par délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/136 du 5 décembre 2018 susvisée, qui en a fixé les objectifs et les modalités de la concertation ;

CONSIDERANT que compte tenu de l'avancement du projet d'aménagement et de ses évolutions, il convient de tirer le bilan de la concertation préalable à la création de ZAC ;

CONSIDERANT que la ZAC Cité Verte Fosse Rouge a vocation à demeurer un quartier à dimension d'habitat offrant un cadre de vie de qualité du fait de son histoire, sa proximité avec la nature et une offre de services de proximité indispensable à son bon fonctionnement ; que ce quartier offre aujourd'hui l'opportunité d'un développement urbain dans le respect de son identité alliant aménagements publics qualitatifs, équipements et services de proximité ;

CONSIDERANT que dans cette perspective, les objectifs suivants ont été fixés à l'échelle de la ZAC :

- Mettre en valeur le patrimoine paysager domanial et ses perspectives ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-4mc132239-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

- Conforter le Rond d'Or comme pôle de quartier dynamique ;
- Requalifier le groupe scolaire de la Fosse Rouge et repenser les espaces publics ;
- Favoriser la mixité sociale ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.103-2, 2° du code de l'urbanisme, la création de la ZAC fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs poursuivis par l'opération ;

CONSIDERANT que les modalités de cette concertation, définies par délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/136 du 5 décembre 2018, sont les suivantes :

- La diffusion d'informations dans le journal municipal et sur les sites Internet de
- Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et de la ville de Sucy-en-Brie ;
- L'organisation d'une réunion publique à Sucy-en-Brie ;
- La mise à disposition du public d'un registre au siège de GSPEA et à l'hôtel de ville de Sucy-en-Brie ;
- Et toute autre action complémentaire éventuelle de concertation ;

CONSIDERANT que la concertation a organisé un dialogue entre les collectivités publiques porteuses du projet (ville de Sucy-en-Brie et GPSEA), les experts travaillant à sa faisabilité (architectes, urbanistes, paysagistes, experts du développement durable et de l'environnement...) et les habitants ;

CONSIDERANT que la concertation, réalisée en plusieurs phases, a débuté fin 2018 avec :

- La tenue de premiers entretiens avec les acteurs locaux sur la base d'éléments contextuels du site (services municipaux, parents d'élèves, commerçants, associations de quartier) ;
- La mise à disposition de deux registres de concertation à destination du public, à l'accueil de la mairie et au siège de Grand Paris Sud Est Avenir à Créteil. Aucune contribution n'a été versée dans le registre tenu au siège de Grand Paris Sud Est Avenir, ni dans celui de la Ville ;

CONSIDERANT que la concertation s'est poursuivie courant 2020 et s'est organisée selon les modalités suivantes :

- Une immersion dans le quartier : cette immersion a eu lieu du 12 au 23 octobre 2020 et s'est traduite par deux demi-journées sur site le mercredi 14 et le mardi 20 octobre 2020, une demi-journée d'entretiens téléphoniques, et des visites de structures. Cette démarche a permis d'approcher un public composé de 56 personnes, dont :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-4mc132239-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

- 13 agents ou représentants d'établissements publics (école de la Fosse Rouge, Centre culturel de la Ferme du Grand Val, Centre social de la Maison du Rond d'or et Maison de l'Emploi) ;
- 6 représentants associatifs ;
- 4 représentants des parents d'élèves de l'école Fosse Rouge ;
- 3 commerçants du quartier ;
- Enfin, 30 habitants de la Fosse Rouge et de Cité Verte ont été interrogés pendant l'immersion.

L'immersion a donc été l'opportunité de rencontrer les habitants et les acteurs clefs du quartier afin de comprendre les grands enjeux du quartier, identifier les besoins des habitants et rencontrer de nouveaux acteurs ressources ;

- La constitution d'un groupe ressource d'habitants : ce panel, constitué sur inscriptions, se compose à la fin de la concertation de 118 personnes, notamment des représentants de l'école de la Fosse Rouge, des commerçants, des représentants associatifs et d'habitants, des représentants d'établissements publics sur le quartier (La Maison du Rond d'Or, l'école de la Fosse Rouge, le Centre Culturel de la Ferme du Grand Val et la Maison de l'Emploi). Il a constitué une base pour l'organisation des différents événements sur le projet et notamment la balade urbaine et l'atelier de concertation et a servi de relais d'informations auprès des autres habitants ;
- Une balade urbaine : GPSEA et la ville de Sucy-en-Brie ont organisé le 24 octobre 2020 matin une balade urbaine dans les quartiers Cité Verte et Fosse Rouge réunissant 13 personnes (habitants, membres associatifs et représentants de la ville de Sucy et de l'équipe d'urbanistes en charge des études préalables). Cette balade a permis de s'imprégner des difficultés rencontrées par les habitants dans leur déambulation et usages quotidiens des quartiers ;
- Un questionnaire en ligne : le questionnaire a été mis en ligne du 2 au 13 décembre 2020 pour approfondir les besoins et recueillir les idées des habitants. Au total, 87 habitants ont répondu aux questions. Il a notamment permis de poursuivre la concertation, dans un contexte sanitaire ne permettant pas les échanges en présentiel ;
- Un atelier de concertation : le 24 mars 2021, un atelier de concertation s'est tenu, réunissant 16 personnes, dont 7 membres d'associations, 2 agents d'établissements publics et une élue. Deux tables rondes ont été organisées afin d'approfondir certaines questions et de confronter les habitants à différents scénarios d'aménagement. Les échanges ont permis d'alimenter les réflexions sur les scénarios d'aménagement ;
- Une réunion publique : GPSEA et la ville de Sucy-en-Brie ont organisé le 17 décembre 2021 une réunion publique réunissant environ 56 participants. Les informations relatives à la tenue de cette réunion publique ont été diffusées sur les

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20220209-4mc132239-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022**

sites Internet de la ville et du Territoire et diffusées par mail au panel d'habitants constitué ;

- Communication sur les sites Internet des deux collectivités et sur les supports papiers : Plusieurs articles ont été publiés sur les sites Internet de GPSEA et de la ville, mais également dans la presse municipale :
 - Un article a été publié dans le journal municipal « Sucy Info n°267 » des mois de septembre et d'octobre 2021, présentant la rencontre du 11 septembre 2021 avec les parents d'élèves et l'équipe pédagogique de l'école de la Fosse Rouge, avec un zoom fait sur le futur groupe scolaire de la Fosse Rouge. Une publication sur la page Facebook de la ville a également relaté l'évènement le lendemain, soit le 12 septembre 2021 ;
 - Un article a été mis en ligne sur les sites Internet de la ville de Sucy-en-Brie (le 8 décembre 2021) et de GPSEA (le 9 décembre 2021), d'une part, pour présenter l'avancement de la concertation, d'autre part, pour annoncer la tenue de la réunion publique ;
 - Un article a également été publié dans le journal municipal « L'Essentiel » du mois de décembre 2021 pour annoncer la tenue de la réunion publique du 17 décembre 2021 ;
 - Un article a été publié dans le journal municipal « Sucy Info n°268 » du mois de décembre 2021 pour faire un retour sur la réunion publique du 17 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que cette démarche de concertation a ainsi permis de recueillir les besoins et ressentis des habitants sur le projet, et d'enrichir les réflexions en cours au regard notamment de leur vécu et de leurs usages du site et ses environs, son articulation avec les quartiers environnants et le parc du Morbras entre autres, ou encore sur les activités, équipements et services du site ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 03 FEVRIER 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-lmc132239-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 FÉVRIER 2022

ARTICLE UNIQUE : **TIRE** le bilan, ci-annexé, de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du projet Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF FÉVRIER DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/22
Accusé réception le	16/02/22
Numéro de l'acte	CT2022.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220209-lmc132239-AU-1-1